

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 mai 2017

L'an 2017 et le 29 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire.

Présents : Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BAILLOT Claudine, BOURNOT Marie-Claude, COLLIER Corinne, GORSE Anne-Marie, LE DUC Sandrine, LE GRAET Dominique, Melle BOUVENET Christelle, MM : COUSIN Daniel, GAUTHEROT Michel, LAFFINEUR Éric, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, MOUTENET Maurice, PERUCCHINI Benjamin, ROBERT Michel, VOILLEQUIN Daniel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Roselyne à Mme BOURNOT Marie-Claude, Mme BORSENBARGER Gisèle à Mme COLLIER Corinne, Mme DI MARTINO Chantal à Mme GORSE Anne-Marie, M AUVERGNE Serge à M COUSIN Daniel, M PETTINI Jean-Michel à M MOUTENET Maurice, M PONCE Thierry à Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, M PRODHON Patrick à M LOGEROT Patrice.

Excusé(s) : Mmes VAUTHIER Martine et VILLARD Agnès.

A été nommée secrétaire : Mme GORSE Anne-Marie.

1 - Constitution d'emprises foncières – Acquisition de terrains par la Ville

2017/68

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant l'avis établi par France Domaine le 5 mai 2017 concernant la valeur des parcelles cadastrées section AB n^{os} 146, 147 et 352 ;

Considérant l'avis établi par France Domaine le 5 mai 2017 concernant la valeur de la parcelle cadastrée section AB n^o 351 ;

Considérant l'avis établi par France Domaine le 9 mai 2017 concernant la valeur des parcelles cadastrées section AB n^{os} 144 et 353 ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Nogent d'acquérir sur la SCI CAFIF les parcelles, sises 196 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, en vue de reconstituer ses réserves foncières ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Nogent d'acquérir sur les Consorts CAFARO les parcelles, sises lieudit « La Ville Haute-Nord », en vue de reconstituer ses réserves foncières ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Nogent d'acquérir sur M. Christian THIOLAT la parcelle, sise lieudit « La Ville Haute », en vue de reconstituer ses réserves foncières ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE l'acquisition sur la SCI CAFIF des parcelles cadastrées section AB n^{os} 146, 147 et 352, sises 196 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, d'une superficie de 2 801 m² ;

PRÉCISE que le prix d'acquisition des parcelles cadastrées section AB n^{os} 146, 147 et 352 est fixé à 14 005,00 € (quatorze mille cinq euros) ;

DÉCIDE l'acquisition sur les Consorts CAFARO des parcelles cadastrées section AB n^{os} 144 et 353, sise lieudit « La Ville Haute Nord », d'une superficie de 429 m² ;

PRÉCISE que le prix d'acquisition des parcelles cadastrées section AB n^{os} 146, 147 et 352 est fixé à 2 145,00 € (deux mille cent quarante-cinq euros) ;

DÉCIDE l'acquisition sur M. Christian THIOLAT de la parcelle cadastrée section AB n° 351, sise lieudit « La Ville Haute », d'une superficie de 99 m² ;

PRÉCISE que le prix d'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n° 351 est fixé à 1 500,00 € (mille cinq cent euros) ;

DÉSIGNE Maître DOUCHE D'AUZERS à l'effet de rédiger l'ensemble des actes à intervenir, les frais notariés étant à la charge de la Ville ;

AUTORISE Mme le Maire à signer lesdits actes.

2 - Informations et questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.